

**28 mai 2021**



*La Cavée en 1921, année de dénombrement de la population. AM FaR série Fi*

Madame, Monsieur,

Voici quelques nouvelles des Archives municipales de Fontenay-aux-Roses.

◆ **L'Archive de la Quinzaine n°442**

Le dernier numéro de *L'Archive de la Quinzaine* évoquent les terrains Desforges qui se situaient à proximité de la place de la Mairie :

**<https://fr.calameo.com/read/002673207046578467b5f>**

ou

**[L'Archive de la Quinzaine n°442](#)**

### ◆ Dans les vitrines des Archives municipales

Durant le mois de juin, les vitrines des Archives municipales sont consacrées au dénombrement de 1921 (801 maisons, 5105 habitants, 1691 ménages...).

A voir au 10 rue Jean-Jaurès ou sur le lien suivant :

<https://fr.calameo.com/read/00267320762620cbc76e2>

### ◆ Liens de mémoire n°36

Au sommaire du bulletin semestriel des Archives municipales : la destruction légale des archives, un don de cartes postales, les accidents du travail (1899-1943), le bicentenaire napoléonien, le roman de Iegor Gran, Fontenay il y a 50 ans et un passeport pour l'intérieur de 1816.

Voir :

<https://fr.calameo.com/read/00267320798590c146794>

ou

[Liens de mémoire n°36](#)

### ◆ Un 28 mai au Conseil municipal

En 1848, « *le Conseil considérant que la surveillance du territoire par sa division infinie et surtout par son genre de culture exige une surveillance importante de chaque instant ; que l'adjonction de quatre cultivateurs messieurs au garde champêtre suffit à peine pour empêcher les dépréciations quand ce garde champêtre est jeune et actif, mais que quand il est âgé ou que son activité n'est pas assez grande, ce concours de surveillance est insuffisant pour faire respecter les propriétés et les mettre à l'abri de tous dommages ; considérant que monsieur Jonas, titulaire actuel, homme d'une probité, d'une conduite et de mœurs irréprochables, n'a pas, à cause de son âge, cette activité nécessaire et que par là son service donne lieu à des plaintes réitérées qui nous ont été adressées par la majorité de la Commune ; le Conseil tout en reconnaissant qu'il est de vie et de mœurs irréprochables, ne peut cependant se dispenser d'accueillir les plaintes qui lui sont parvenues ; après avoir délibéré, est d'avis qu'il soit pourvu à son remplacement le plus tôt possible et aussitôt que l'autorité supérieure l'y aura autorisé* ».

◆ **Et toujours...**

-Le site de Monsieur Michel Courty consacré à Paul Léautaud avec un développement sur Fontenay-aux-Roses :

**<https://leautaud.com/fontenay-01/>**

-La page « Histoire » du *Fontenay Mag* de juin consacrée à la taxe sur les chiens. Autour de ce sujet, voir la recherche menée par Madame Élisabeth Bouglé :

**<https://fr.calameo.com/read/0026732078e5af8dc0363>**

**Archives municipales**

10 rue Jean-Jaurès

92 260 Fontenay-aux-Roses

01 41 13 21 12

**[david.descatoire@fontenay-aux-roses.fr](mailto:david.descatoire@fontenay-aux-roses.fr)**

